



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

345^e séance

Lundi 6 avril 2015, à 15 heures
New York

Président : M. Seck (Sénégal)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Élection des autres membres du Bureau

Le Président : Comme les membres s'en souviendront, la Commission doit encore élire cinq Vice-Présidents pour trois groupes régionaux.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} García Guiza (Mexique) *(parle en espagnol)* : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la présente session de fond, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et à vous assurer de l'appui du Mexique dans l'exercice de vos fonctions.

En ma qualité de coordinatrice du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais annoncer que notre groupe régional a approuvé la candidature de M. Claudio Garrido, Premier Secrétaire à la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour occuper l'un des

postes de vice-président lui revenant. Dès que j'aurai des informations concernant le second candidat de notre région choisi pour occuper l'autre poste de vice-président qui nous revient, j'en aviserai la Commission.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie la représentante du Mexique de nous avoir informés de la désignation de M. Claudio Garrido, Premier Secrétaire à la Mission permanente du Chili auprès de l'ONU, comme candidat au poste de vice-président de la Commission pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M. Claudio Garrido, Chili, Vice-Président de la Commission pour la session de fond de 2015.

Il en est ainsi décidé.

Le Président *(parle en anglais)* : Au nom de la Commission, je félicite chaleureusement le représentant qui vient d'être élu et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses fonctions.

La séance est levée à 15 h 15.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-09685(F)



Document adapté

Merci de recycler

